

NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

Rapporteur : Michel SOULOUMIAC

Rédacteur : Valérie XERRI

Le vote du compte administratif va permettre de rendre compte de la gestion de l'ordonnateur (Monsieur le Maire) et de constater les résultats comptables de l'exercice 2018 clos au 31 décembre 2018.

- C'est un document de synthèse qui a la même architecture que le budget primitif ; il est obligatoire et obéit aux mêmes principes d'annualité, d'unité, de sincérité... ;
- Par opposition au budget primitif, le compte administratif a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.
Le vote de l'assemblée délibérante, qui vaut arrêt des comptes annuels, n'a de valeur juridique que s'il intervient avant le 30 juin de l'exercice suivant.

Les résultats du compte administratif doivent être identiques à ceux du compte de gestion du comptable public (il s'agit de la comptabilité tenue en parallèle par le comptable).

Le compte de gestion est également soumis à l'approbation du conseil municipal, au point précédent de la présente séance.

Les résultats dégagés au titre de l'exercice clos, cumulés avec les résultats antérieurs reportés, seront affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Contexte de vote du budget primitif 2018 et principaux éléments qui ont marqué l'année 2018

L'année 2018 a été marquée, une nouvelle fois, par la poursuite de la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales dans le cadre de leur contribution au redressement des comptes publics.

- ✚ En 2018, la notification de la **dotations forfaitaire (principale dotation de l'État au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement)** s'est élevée à **175 841 € (- 86 161 € par rapport à 2017)**.

Année	Montant DGF	Variation	Variation en %
2008	1 387 509 €		
2009	1 303 530 €	-83 979 €	
2010	1 217 909 €	-85 621 €	
2011	1 179 457 €	-38 452 €	
2012	1 183 821 €	+4 364 €	
2013	1 152 855 €	-30 966 €	
2014	1 040 542 €	-112 313 €	
2015	771 019 €	-269 523 €	
2016	500 408 €	-270 611 €	
2017	262 002 €	-238 406 €	
2018	175 841 €	-86 161 €	
			- 87 %

*De 2008 à 2018, la perte annuelle de DGF se chiffre à 1 211 668 € (soit près de 87 %).
Sur cette période, la perte cumulée est de 5 087 706 €.*

- ✚ A la date du vote du budget primitif 2018, l'état « 1259 » mentionnait les recettes prévisionnelles des impôts directs locaux à hauteur de 8 507 628 €. Au final, **les contributions directes ont affiché un total de 8 573 288 €** (avec les rôles complémentaires).

La Municipalité, fidèle à ses engagements et à sa politique favorable aux ménages, a laissé inchangés les taux communaux de fiscalité locale et a maintenu les abattements au maximum :

- **Taxe d'habitation : 14,95 %** (avec 2 enfants = taux à 8,97 %, avec 3 enfants = taux à 5 %),
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,95 %**,
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,34 %**.

- ✚ Concernant les dotations versées par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud - Seine Essonne Sénart (CA GPS-SES), l'attribution de compensation (AC) s'est chiffrée à **2 169 386 €**. Le **reversement d'une partie du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** que perçoit la CA GPS-SES s'est chiffré à **100 414 €** contre 99 840 € l'année précédente.

- ✚ **Pour 2018**, la commune a continué à contribuer au **Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)**. Depuis 2007, la contribution totale se chiffre à **2 401 493 €**.

Depuis 2012, le montant était à la baisse suite à une modification du calcul du potentiel financier.

Toutefois, les nouvelles règles de modification du calcul du potentiel financier et fiscal pour le FPIC et le FSRIF (Loi de finances 2018) vont avoir de lourdes conséquences pour les futurs budgets (la Ville deviendrait contributrice au FPIC au lieu d'en être bénéficiaire et resterait

contributrice au FSRIF mais pour des montants plus importants qu'en 2010...). En 2023, la Loi prévoit le retour au droit commun pour les villes ayant appartenu aux anciens SAN.

Année	Prélèvement	Population lissoise
2007	183 557,00 €	7 262 hab.
2008	0,00 €	7 321 hab.
2009	339 208,00 €	7 001 hab.
2010	517 313,00 €	6 960 hab.
2011	505 445,00 €	6 918 hab.
2012	174 342,00 €	7 269 hab.
2013	143 006,00 €	7 261 hab.
2014	139 850,00 €	7 434 hab.
2015	110 736,00 €	7 567 hab.
2016	110 232,00 €	7 700 hab.
2017	82 517,00 €	7 770 hab.
2018	95 287,00 €	7 704 hab.
	2 401 493,00 €	

✚ En 2018, les charges de personnel, d'un montant de **8 002 936,63 €**, tiennent compte des éléments évoqués lors du DOB 2018 : gel du point d'indice et rétablissement du jour de carence.

Pour mémoire, sur 2017, la hausse du point d'indice et les reclassements indiciaires du début d'année (PPCR) constituent les éléments principaux de l'augmentation de la masse salariale (impact sur une année pleine : près de 95 000 euros). A cela s'ajoutent, les éléments liés aux dispositions règlementaires qui s'imposent également à la collectivité : la mise en conformité des astreintes et des contrats saisonniers pendant l'été payés au réel et non plus au forfait, la régularisation de la NBI pour les agents éligibles.

Ces mesures se sont donc répercutées sur 2018 et les efforts ont été accentués avec la mise en œuvre de dispositions internes (mutualisation de services, remplacement non systématique des départs, redéploiements en interne, externalisation...).

Il est à noter que l'augmentation mécanique du fait du « Glissement Vieillesse Technicité », soit 3 % par an a été totalement maîtrisée.

Pour rappel, de par son influence sur les taux d'épargne de la collectivité et donc sur ses capacités d'autofinancement et d'emprunt, la maîtrise de la masse salariale est une condition sine qua non de la réalisation de nos investissements.

- * 2009 = 6 963 545,06 €,
- * 2010 = 7 134 279,11 €,
- * 2011 = 7 220 717,82 €,
- * 2012 = 7 602 715,71 €,
- * 2013 = 7 760 412,41 €,
- * 2014 = 7 962 335,67 €,
- * 2015 = 7 897 364,21 €,
- * 2016 = 7 936 437,82 €,
- * 2017 = 8 081 592,49 €,
- * **2018 = 8 002 936,63 €.**

- ✚ Sont également à prendre en considération, **l'évolution générale des prix** (inflation moyenne sur les 12 mois de 2018 = **1,8 %** contre 1 % en 2017 et 0,2 % en 2016), **l'augmentation des tarifs** (formule de révision de prix) **de l'ensemble des contrats de prestations de la commune** et la prise en compte des coûts globaux liés à la **fréquentation dans les services** proposés aux familles.
- ✚ **La mise en place de nombreux projets et actions e.g.** : la poursuite des travaux de rénovation des groupes scolaires et la réalisation de travaux de sécurité (système PPMS), la continuité des travaux de construction des vestiaires-tribune, les travaux d'aménagement des salles de sport du bâtiment des Malines, la réhabilitation de la bergerie, la réfection des plates formes PMR, la réfection de l'allée de la Brie, les travaux d'éclairage et d'aménagement de l'impasse des pommiers, l'extension du parking du complexe Diagana, l'extension du système de vidéoprotection...
- ✚ **Un niveau d'investissements de plus de 4 millions d'euros (dont près de 140 000 € de travaux en régie) couvert par l'autofinancement et les subventions.**

Les résultats du compte administratif 2018

En section de fonctionnement :

	CA 2018	CA 2017
Dépenses	13 144 466,31 €	13 443 519,29 €
Recettes (sans résultat reporté)	14 702 065,94 €	15 821 786,70 €

En section d'investissement :

	CA 2018	CA 2017
Dépenses	4 434 957,01 €	3 062 925,27 €
RAR	5 528 786,28 €	7 129 301,07 €
Recettes (sans résultat reporté)	4 998 445,34 €	4 250 534,59 €
RAR	883 470,08 €	2 283 069,45 €

Après reprise de l'excédent reporté (589 991,98 €), **la section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de 2 147 591,61 €** (3 013 004,34 € en 2017 = recettes exceptionnelles).

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement (soit de 1 658 608,61 €), **l'excédent net total 2018 de 488 983 €** fera l'objet d'une affectation lors du vote du budget supplémentaire 2019.

L'excédent net total en 2017 se chiffrait à 589 991,98 €, soit une baisse de 17,12 %.

La balance générale de l'exercice 2018 peut se résumer comme suit :

CA 2018	Rappel des crédits 2018	Réalizations 2018	Restes à réaliser 2018	Résultats nets 2018
Section de fonctionnement				
Recettes	14 756 932,10 €	14 702 065,94 €		
Dépenses	14 756 932,10 €	13 144 466,31 €		
Résultat de l'exercice 2018		1 557 599,63 €		1 557 599,63 €
Excédent reporté de l'ex 2017		589 991,98 €		589 991,98 €
Résultat de clôture 2018		2 147 591,61 €		2 147 591,61 €
Section d'investissement				
Recettes	11 444 792,14 €	4 998 445,34 €	883 470,08 €	5 881 915,42 €
Dépenses	11 444 792,14 €	4 434 957,01 €	5 528 786,28 €	9 963 743,29 €
Résultat de l'exercice 2018		563 488,33 €		- 4 081 827,87 €
Excédent reporté de l'ex 2017		2 423 219,26 €		2 423 219,26 €
Résultat de clôture 2018		2 986 707,59 €	- 4 645 316,20 €	
Besoin de financement 2018				- 1 658 608,61 €
Résultats nets 2018		5 134 299,20 €	- 4 645 316,20 €	488 983,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2018, les recettes de fonctionnement se chiffrent à 14 702 065,94 € (15 821 786,70 € en 2017 dont des recettes exceptionnelles : assurance du gymnase du Long Rayage liée au sinistre, droits d'enregistrement, loyers de la société Assa Abloy).

1- Chapitre 013 = Atténuations de charges

CA 2017	CA 2018
241 272,07 €	113 335,13 €

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des remboursements en matière de gestion des personnels communaux. Il se compose des articles 6419 et 6459, soit les « remboursements sur rémunérations du personnel » : remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux, notamment le remboursement des indemnités journalières de maladie que la collectivité a payées à son personnel, les remboursements sur rémunérations en provenance du personnel, les remboursements liés aux prises en charge des arrêts de longue durée, de longue maladie et d'accidents du travail, le reversement du fonds de compensation du supplément familial... ainsi que les « remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance » : soit les restitutions de la CNRACL ou de la sécurité sociale.

2- Chapitre 70 = Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre enregistre les droits d'usage du domaine public communal, l'ensemble des participations acquittées par les usagers pour les différentes activités et prestations municipales (service culturel, école municipale multisports, accueils de loisirs, service jeunesse, maison de l'enfance, maison des seniors, étude surveillée, restauration, accueil péri scolaire, sorties scolaires avec nuitées...), la prise en charge des salaires par la ville des agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), des remboursements divers, les recettes issues des encarts publicitaires dans le bulletin municipal et dans le guide municipal...

CA 2017	CA 2018
1 192 256,60 €	1 152 937,96 €

Les principales recettes de ce chapitre se décomposent comme suit :

- Droits de stationnement et de location sur la voie publique :

A l'article 70321, la recette de 500 € est comptabilisée au titre du stationnement sur la voie publique pour la brocante (500 € en 2017).

- Redevances d'occupation du domaine public communal : (79 558,39 €)

A l'article 70323, sont enregistrées les recettes liées à l'occupation du domaine public par la téléphonie (antennes), les occupations des stades et/ou des gymnases par des entreprises ou le collège (19 303,30 €), la location de la salle Gérard Philipe (2 600 €), l'occupation du domaine public par GRDF (1 604,15 €) et par Intermarché (1 200 €)...

- Redevances et droits des services à caractère culturel :

A l'article 7062, au titre de la participation des usagers aux spectacles (saison culturelle) et aux prestations gérées par le service culturel, la somme de **32 024 €** a été réalisée (32 178,50 € en 2017).

- Redevances et droits des services à caractère sportif :

A l'article 70631, les recettes relatives aux inscriptions à l'école municipale multisports se chiffrent cette année à **4 999,80 €** (4 688,10 € en 2017).

- Redevances et droits des services à caractère de loisirs : (191 046,47 €)

L'article 70632 regroupe les recettes des services jeunesse = 17 829,42 € (18 071,62 € en 2017), accueils de loisirs = 172 987,05 € (163 155,15 € en 2017) et de la ludothèque = 230 € (430 € en 2017).

En 2017, les recettes à cet article se chiffraient à 181 656,77 €.

- Redevances et droits des services à caractère social :

A l'article 7066, où sont ventilés les produits des services de la maison des seniors = 86 815,90 € (63 319,20 € en 2017), de l'accueil collectif = 33 786,66 € (45 174,52 € en 2017) et familial = 89 439,23 € (96 894,97 € en 2017) de la maison de l'enfance, **un total de recettes de 210 041,79 €** est comptabilisé (205 388,69 € en 2017).

- Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement :

A l'article 7067, **la somme de 454 694,28 €** est enregistrée (414 173,70 € en 2017) au titre de la restauration = 384 096,50 € (343 076,05 € en 2017), des séjours pédagogiques = 18 698,52 € (25 521,16 € en 2017), des études surveillées = 12 681,08 € (11 538,43 € en 2017), des APS = 37 191,56 € (34 038,06 € en 2017) et des ateliers éducatifs = 2 026,62 €.

- Autres prestations de services :

L'article 70688 comptabilise **1 430,60 €** de recettes au titre des photocopies effectuées en mairie et au service culturel à la demande des administrés et des associations = 870,74 € (777,07 € en 2017), et des refacturations liées à la perte de la carte esP@ssLisses = 559,86 € (560 € en 2017).

En 2017, ces recettes se chiffraient à 2 137,07 €.

- Prise en charge des salaires par la ville des agents du CCAS :

L'article 70841 comptabilise la prise en charge des salaires par la ville des agents du CCAS, soit la somme de **91 830,01 €** (93 161,88 € en 2017).

- Par le CCAS :

L'article 70873 enregistre le remboursement par le CCAS des repas fournis dans le cadre du portage de repas à domicile pour un montant de **13 774,90 €** (9 639,57 € en 2017).

- Par les communes membres du GFP :

A l'article 70875 est budgétisée la participation des villes de Bondoufle, Courcouronnes et Villabé à la convention mutualisée liée au mobilier urbain.

- Par le GFP de rattachement :

L'article 70876 comptabilise la somme de **15 846,24 €** (remboursement de la CA GPS-SES pour le ramassage par les services techniques municipaux de dépôts sauvages sur la commune).

- Remboursements par d'autres redevables :

L'article 70878 enregistre des recettes certaines et aléatoires comme les régularisations et avoirs de factures (15 621,58 €), les titres émis à l'encontre des propriétaires pour les véhicules mis en fourrière (360,26 €), les remboursements par AREFO pour les repas pour la résidence seniors (23 467,87 €), la mise à disposition d'un local de la maison de l'enfance pour les services de PMI du Conseil départemental (7 165,72 €), les frais d'écolage des communes non membres de la CA GPS-SES (3 485 €).

Le montant total de recettes pour cet article se chiffre à 50 100,43 € (74 515,80 € en 2017).

- Autres produits d'activités annexes :

L'article 7088 comptabilise les recettes liées aux encarts publicitaires dans le bulletin municipal et dans le guide municipal pour un montant de **4 140 €** (4 780 € en 2017).

3- Chapitre 73 = Impôts et taxes

CA 2017	CA 2018
12 211 621,32 €	11 839 431,93 €

Ce chapitre regroupe notamment l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la ville, les dotations de la CA GPS-SES, les droits de place, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour, la taxe sur la publicité extérieure et les droits d'enregistrement...

a- Les contributions directes : (article 73111)

Rappel des taux et des abattements :

- **Taxe d'Habitation** : **14,95 %** (avec un abattement de **20%** pour le 1^{er} enfant à charge, **20%** pour le deuxième, **25%** à compter du troisième ainsi qu'un abattement de **10%** en faveur des personnes handicapées). Les abattements ont la particularité de s'additionner.

A titre d'exemple, une famille avec deux enfants bénéficie d'un abattement de 40 % et donc d'un taux effectif de Taxe d'Habitation inférieur à 9 %.

- **Taxe sur le Foncier Bâti** : **23,95 %**.

- **Taxe sur le Foncier Non Bâti** : **115,34 %**.

L'état « 1259 » qui mentionne les bases et recettes prévisionnelles des impôts directs locaux prévoyait à la date du vote du budget primitif 2018 la somme de 8 507 628 €. **Le produit définitif se chiffre à 8 573 288 €** (8 336 147 € en 2017). A l'article 7318, sont comptabilisés également des rôles supplémentaires.

b- L'attribution de compensation communautaire (AC) : (article 73211)

Versée par la CA GPS-SES, l'AC évolue en contrepartie des transferts de compétences et de charges. En 2018, elle se chiffre à **2 169 386 €**.

c- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : (article 73223)

La CA GPS-SES est bénéficiaire de ce fonds. Aussi, elle en reverse une partie à chacune de ses communes membres, soit **100 414 €** pour la commune de Lisses (99 840 € en 2017).

d- Les autres recettes du chapitre 73 :

- A l'article 7336, figurent les droits de place pour un montant de **3 688 €** (3 034,50 € en 2017) dont 2 130 € au titre du stationnement des forains (1 385,50 € en 2017).

- A l'article 7343, le produit de la taxe sur les pylônes électriques implantés sur la commune se chiffre à **52 096 €** (50 996 € en 2017).

- La taxe sur l'électricité (article 7351) enregistre la somme de **224 462,33 €** (230 795,88 € en 2017) et celle relative à la publicité extérieure (article 7368) **113 856,73 €** (112 861,16 € en 2017).

- La taxe de séjour (article 7362) enregistre la somme de **59 202,66 €** (part communale = 53 820,60 € ; part départementale = 5 382,06 €).

- A l'article 7381 est inscrite la recette relative à la taxe additionnelle aux droits de mutations. Elle est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, de droits immobiliers, de fonds de commerce, de droit à bail... Cette recette aléatoire a représenté en 2018 **440 411,21 €** (1 117 861,78€ en 2017). Afin d'éviter les soubresauts, cette recette est estimée au budget prévisionnel en prenant en considération les recettes des cinq dernières années, puis en supprimant le montant le plus élevé et le moins élevé et en faisant la moyenne des trois montants restants.

4- Chapitre 74 = Dotations, subventions et participations

Ce chapitre regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'État, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales et d'organismes divers (dont le Fonds Social Européen et la Caisse d'Allocations Familiales), les compensations fiscales versées par l'État...

CA 2017	CA 2018
1 245 666,71 €	1 212 920,85 €

Articles	CA 2017	CA 2018	Observations
7411 (dotation forfaitaire)	262 002,00 €	175 841,00 €	- Baisse de la dotation forfaitaire de 86 161 € (- 32 %).
74121 (DSR)	73 095,00 €	77 759,00 €	- Dotation de Solidarité Rurale.
744 (FCTVA)	9 541,97 €	6 721,66 €	- Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles.
74712 (Emplois d'avenir)	79 171,34 €	23 058,59 €	- Subventions d'État pour l'embauche d'emplois d'avenir.
74718 (Autres)	50 735,79 €	39 676,03 €	- Compensation de l'État au titre de l'organisation par la ville des élections (3 566,44 €). - Fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires (32 883,33 €). - Subvention « projet petit citoyen » (3 000 €). - Subvention relative à l'organisation du service minimum d'accueil (226,26 €).
7473 (Départements)	5 869,00 €	1 109,00 €	- Police municipale = critérium sécurité routière et opération lumières et vision.
7478 (Autres org dont CAF)	572 058,84 €	679 197,09 €	- Subventions CAF = 678 431,09 €. - STIF pour le personnel logé = 766 €.
74834/74835 (État compensation TF/TH)	112 046,00 €	112 173,00 €	- Compensations de l'État au titre des exonérations de taxes foncières et de taxe d'habitation. Cette compensation est l'une des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.
7484	0,00 €	14 187,00 €	- Dotation pour l'organisation du recensement général de la population
7488 (Autres attrib° et part°)	80 732,77 €	81 263,49 €	- Contribution environnementale de la SEMARDEL.

5- Chapitre 75 = Autres produits de gestion courante

CA 2017	CA 2018
301 948,64 €	39 153,67 €

Ce chapitre enregistre les produits relevant de la gestion du domaine de la commune soit les loyers des immeubles (logements de fonction).

6- Chapitres 76 et 77 = Produits financiers et produits exceptionnels

CA 2017	CA 2018
Chapitres 76 et 77 : 539 495,70 €	Chapitres 76 et 77 : 120 548,47 €

-Article 7711 : pénalités dans le cadre d'un marché public = 19 762,28 €.

-Article 7718 : franchise = 300 € et apurement de rattachements = 26 054,23 €.

-Article 775 : opération liée à la réforme de biens = 7 495,57 €.

-Article 7788 : indemnisation de sinistres par l'assurance = 66 888,56 €.

7- Chapitre 78 = Reprises sur amortissements et provisions

CA 2017	CA 2018
0 €	83 902 €

Les crédits comptabilisés à ce chapitre correspondent à des reprises sur provisions suite à la clôture de certains contentieux et risques envisagés (cf. annexe budgétaire).

8- Chapitre 042 = Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2017	CA 2018
89 525,66 €	139 835,91 €

Le détail des travaux en régie effectués en 2018 (137 735,91 €) est décrit à la section d'investissement de cette note, dans la partie des dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 se chiffrent à 13 144 466,31 € (13 443 519,29 € en 2017).

1- Chapitre 011 = Les charges à caractère général

Ce paragraphe relatif à la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services.

Sont comptabilisées à ce chapitre les dépenses de prestations de services (spectacles, séjours...), d'eau, d'énergie, de combustibles, de carburants, d'alimentation, de fournitures, de contrats, de locations, d'entretien, de maintenance, de primes d'assurances, de documentation, de formation du personnel, d'honoraires, de publications, de transports, de frais d'affranchissement et de télécommunication, de cotisations, de frais de nettoyage des locaux, de remboursement de charges à la CA GPS-SES, divers impôts et taxes...

CA 2017	CA 2018
2 743 236,27 €	3 075 343,02 €

Comme chaque année et ce pour une meilleure compréhension, sont présentés les postes les plus importants ou qui justifient un commentaire :

Articles	CA 2017	CA 2018	Observations
6042	584 893,82 €	643 550,11 €	- Séjours / activités des écoles hors transports = 42 711,45 € (61 787,19 € en 2017), des accueils de loisirs = 15 685,66 € (15 666,50 € en 2017), des seniors = 79 871,90 € (48 725 € en 2017), de la jeunesse = 46 280,05 € (43 409,34 € en 2017)... - École de théâtre (service culturel) = 9 000 € (9 280 € en 2017), - Activités NAP = 1 200 € (3 180 € en 2017), - Restauration = 445 092,20 € (385 693,39 € en 2017)...
60623	65 645,17 €	63 569,07 €	- Alimentation dans le cadre des prestations et des projets des services municipaux : accueils de loisirs et APS = 2 905,03 € (3 213,52 € en 2017), jeunesse = 5 312,42 € (7 398,16 € en 2017), maison de l'enfance = 568,12 € (469,12 € en 2017), repas des artistes pour les manifestations du service culturel = 6 486,68 € (6 742,91 € en 2017), sports = 2 182,71 € (1 304,40 € en 2017)... - Goûters et prestations transversales municipales gérées par le service restauration = 44 803,49 € (43 053,22 € en 2017).
60628	29 511,10 €	24 320,56 €	Autres fournitures non stockées pour les besoins des services municipaux : - couches et linge de l'accueil familial et de l'accueil collectif et petites fournitures de la MDE = 5 722,66 € (8 332,89 € en 2017), - Petites fournitures : vaisselle jetable, colle, crayons, peintures, feutres, crépon pour les activités manuelles des accueils de loisirs et APS = 8 814,45 € (7 920,23 € en 2017), de la jeunesse = 920,38 € (1 529,02 € en 2017), de la

			restauration = 4 712,41 € (6 523,43 € en 2017), de la pause méridienne = 521,59 € (1 323,55 € en 2017), des NAP = 450,63 € (1 643,94 € en 2017), de la maison des seniors = 835,75 € (800,35 € en 2017), du service des sports = 1 760,40 € (566 € en 2017)...
60632	85 724,19 €	75 770,05 €	- Petits équipements pour assurer la maintenance, les petits travaux dans les équipements, les travaux en régie par les services techniques et le service des sports.
6068	102 383,22 €	77 652,00 €	- Fleurissement = 43 545,56 € (61 214,84 € en 2017), - Pharmacie et fournitures restauration = 1 814,81 € (3 644,59 € en 2017), - Décoration et fournitures pour activités des services : communication = 1 136,18 € (1 456,50 € en 2017), pause méridienne = 1 226,84 € (680,03 € en 2017), ALSH = 8 604,57 € (2 787,21 € en 2017), APS = 1 264,67 € (1 323,30 € en 2017), sports = 2 526,30 € (4 899,22 € en 2017), maison de l'enfance = 4 543,07 € (3 815,84 € en 2017), maison des seniors = 1 011,40 € (463,73 € en 2017), police municipale = 496,68 € (624,05 € en 2017), service culturel et salle G. Philipe = 3 380,24 € (1 269,95€ en 2017), scolaire = 737,12 €, services techniques = 3 552,42€... - Linges des écoles maternelles = 2 739 € (1 639 € en 2017)...
611	154 029,34 €	118 279,60 €	- Ensemble des contrats gérés par les services techniques = 27 032,65 €, AMO marché public de chauffage = 6 240 €, contrat pour la mise en refuge des animaux = 6 405,59 € (6138,35 € en 2017), mise en fourrière des véhicules = 1 410,47 € (2 765,80 € en 2017), convention pour critérium du jeune conducteur = 5 904 € (5 796 € en 2017), contrat lié à la pose et dépose des illuminations = 36 287,94 € (34 688,16 € en 2017), guichet esP@ssLisses = 3 508,40 €, contrats d'entretien en restauration = 3 950,72 €, collage des affiches des spectacles organisés par le service culturel = 2 326,40 € (2 662,46 € en 2017), berceaux crèche Baboune = 18 485,54 € (18 842,28 € en 2017)... - Prestataires semaine DD = 2 654,61 €, - Service communication (banque d'images, radio sans pub, hébergement du site) = 1 572,76 €, - Prestataires activités MDE = 1 410 €...
6132	13 199,35 €	13 870,50 €	- Location de salle pour le relogement de l'activité municipale « danse ».
6135	67 869,04 €	70 110,09 €	- Locations des photocopieurs = 20 030,28 €, de matériel pour les spectacles du service culturel et pour la fête des associations = 16 931,24 € (16 801,97 € en 2017), locations pour le service communication = 949,43 € (700,54 € en 2017), locations pour les ALSH = 1 281 € (365 € en 2017), locations pour le service des sports = 2 328 €, locations pour le services espaces verts = 1 551,72 €, locations des illuminations = 24 678,36 € (24 349,68 € en 2017)...
61558	15 517,69 €	9 006,76 €	- Réparations et entretien des appareils de restauration, réparation et pièces du matériel scénique de la salle G. Philipe, des appareils des ateliers des ST...
6156	113 380,81 €	170 789,38 €	- Contrats de maintenance des logiciels = 58 613,42 €, maintenance des photocopieurs = 12 001,39 €, maintenance des TNI = 6 227,70 €, maintenance des appareils de

			restauration = 4 920,40 €, interventions diverses : maintenance téléphonique... = 2 952 €, entretien de la BLR (boucle locale réseau) = 10 200 € (8 780,62 € en 2017)... - Chauffage P2 maintenance = 70 185,77 € (64 093,13 € en 2017)...
6188	2 535,22 €	928,00 €	- Remboursement des adhésions de la Maison des Seniors = 362,21 € (381,50 € en 2017), frais de péage et de parking = 377,50 € (740,60 € en 2017)...
6232	134 582,56 €	125 987,81 €	- Saison culturelle + feu d'artifice + cafés philo = 108 581,67 € (115 734,08 € en 2017), cérémonies et bouquets = 3 697,42 € (4 371,08 € en 2017), trophées-coupes-opération Téléthon = 3 760,84 € (5 600,01 € en 2017), graines de p'tits champions, jobs aide aux projets, bons cadeaux, récompenses... = 6 960 € (6 240 € en 2017), bal de la semaine bleue = 1 350 € (1 350 € en 2017), bons pour concours des jardins fleuris et des illuminations = 490€ (450 € en 2017)...
6238	3 477,36 €	4 086,00 €	- Distribution des publications municipales.
6256	4 021,86 €	2 223,47 €	- Variables paye (frais de missions agents).
6257	16 780,67 €	18 127,09 €	- Cérémonies : vœux au personnel et à la population, commémorations.
6281	11 133,05 €	9 286,29 €	- Cotisations AMIF, AMF, UME, FSL, MAXIMILIEN... - Cotisations groupement de commandes SIPPAREC, CIG, SIGEIF.
62876	98 387,85€	96 890,47 €	- La CA GPS-SES prend en charge les dépenses totales de fonctionnement (énergie, eau...) de la médiathèque (y compris celles du service culturel). Il convient donc que la Ville rembourse à la CA GPS-SES les dépenses liées au local Cocteau. - Remboursement à la CA GPS-SES des frais de fonctionnement liés aux services communs des archives-documentation, à l'instruction des droits des sols, à la mise à disposition d'un professeur pour les cours de danse modern jazz. - Patinoire, piscine, spectacle de fin d'année pour les enfants du personnel...
6288	18 625,51 €	8 764,06 €	- Lavage du linge : services techniques, restaurations, maternels.

2- Chapitre 012 = Les charges de personnel

Ce chapitre regroupe les crédits dédiés à la masse salariale avec les charges, cotisations et impôts qui s'y rapportent.

CA 2017	CA 2018
8 081 592,49 €	8 002 936,63 €

En 2017, les charges de personnel se sont chiffrées à 8 081 592,49 € sur un budget global de dépenses de fonctionnement de 13 443 519,29 € (soit une proportion de 60,11 % contre 61,42 % en 2016). Le ratio de référence fait état des dépenses de personnel / les dépenses réelles de

fonctionnement (11 978 066,09 €) : la masse salariale représentait ainsi plus de 67 % du budget en 2017.

En 2018, les dépenses de personnel s'élèvent à 8 002 936,63 € sur un budget global de dépenses de fonctionnement de 13 144 466,31 €, soit une baisse de 1% par rapport à l'année 2017 (l'évolution entre 2016 et 2017 représentait 1,8 %).

Le ratio « dépenses de personnel / les dépenses réelles de fonctionnement » est de : 68 %.

3- Chapitre 014 = Atténuations de produits

CA 2017	CA 2018
82 517 €	95 287 €

A l'article 739222 est comptabilisée, la contribution de la Ville, pour 2018, au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) pour un montant de **95 287 €**.

4- Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées aux élus : indemnités, cotisations, formation ainsi que les frais de représentation de Monsieur le Maire.

Sont également budgétisés à ce chapitre les crédits destinés à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les subventions.

CA 2017	CA 2018
468 671,19 €	488 342,82 €

Les participations 2018 se répartissent comme suit :

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 150 000 € (150 000 € en 2017),

Subvention à la Caisse des Écoles : 30 000,00 € (30 000,00 € en 2017),

Subventions aux associations locales : 185 302,06 €

Ce montant inclut les subventions handisport, l'aide à l'emploi d'éducateurs sportifs, l'aide à la pratique sportive, à la culture, à la jeunesse (dispositifs « Coups de Pouce »), les subventions versées dans le cadre des NAP, la participation de la Ville aux actions de formation des demandeurs d'emploi et l'aide au permis de conduire (dispositif permis citoyen).

Pour mémoire :

2017 = 165 653,05 €

2016 = 195 772,02 €

2015 = 196 815,01 €

2014 = 193 002,35 €

5- Chapitre 66 = Charges financières

Ce chapitre se ventile entre les intérêts des prêts réglés à échéance et les Intérêts Courus Non Échus (ICNE).

CA 2017	CA 2018
33 100,96 €	29 557,62 €

6- Chapitre 67 = Charges exceptionnelles

CA 2017	CA 2018
55 702,55 €	76 480,43 €

- A l'article 6718, sont comptabilisés les franchises liées au sinistres (véhicules) = **300 €**.
- A l'article 673, sont comptabilisés les annulations de titres sur exercices antérieurs (titres émis par le guichet esP@ssLisses et perte du contentieux relatif à l'exonération à tort de certaines entreprises de taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères = 53 401,93 €).
- A l'article 6745, sont comptabilisés **17 536,50 €** correspondant à des subventions exceptionnelles attribuées aux associations sportives au titre des contrats d'objectifs et du relogement des associations du gymnase du Long Rayage.
- A l'article 678, est comptabilisée la somme de **3 217,82 €** pour des remboursements de solde de comptes esP@ssLisses (déménagements, départs au collège...).

7- Chapitre 68 = Dotations aux amortissements et aux provisions

CA 2017	CA 2018
864 000 €	70 000 €

La somme de 70 000 € correspond aux provisions suivantes :

- ✓ « protection fonctionnelle » = 2 000 €.
- ✓ « personnel communal » = 5 000 €.
- ✓ « vestiaires-tribune » = 10 000 €.
- ✓ « monétisation du compte épargne temps » = 30 000 €.
- ✓ « gymnase du Long Rayage » = 23 000 €.

8- Chapitre 042 = Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2017	CA 2018
1 114 698,83 €	1 306 518,79 €

La somme de 1 299 023,22 € correspond aux dotations aux amortissements (la somme est également comptabilisée dans la partie recettes de la section d'investissement).

Les sommes inscrites aux articles 675 et 6761 correspondent à des opérations comptables liées à la réforme de biens.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2018, les recettes d'investissement se chiffrent à 4 998 445,34 € (4 250 534,59 € en 2017) et les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 434 957,01 € (3 062 925,27 € en 2017).

Les recettes d'investissement

Comparaison 2017-2018 :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Total Crédits 2017 / Crédits 2018	Réalisations CA 2017 / CA 2018	Restes à réaliser 2017/2018	Total Réalisés 2017 et 2018
RECETTES DE L'EXERCICE	11 257 223,28 € 11 444 792,14 €	4 250 534,59 € 4 998 445,34 €	2 283 069,45€ 883 470,08€	6 533 604,04 € 5 881 915,42 €
Subventions d'investissement reçues <i>Chapitre 13</i>	1 528 593,03 € 1 632 721,45 €	228 192,00 € 749 251,37 €	1 283 069,45€ 883 470,08€	1 511 261,45 € 1 632 721,45 €
Emprunts et dettes assimilés <i>Chapitre 16</i>	3 684 251,60 € 1 730 419,89 €	0,00 € 0,00 €	1 000 000,00€ 0,00€	1 000 000,00 € 0,00 €
Installations générales, agencements... <i>Chapitre 21</i>	0,00 € 0,00 €	0,00 € 8 462,04 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 8 462,04 €
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, TA, excédent de fonctionnement) <i>Chapitre 10</i>	2 673 231,89 € 2 923 012,36 €	2 907 643,76 € 2 917 883,03 €	0,00 € 0,00 €	2 907 643,76 € 2 917 883,03 €
Virement de la section de fonctionnement <i>Chapitre 021</i>	1 023 948,99 € 723 204,22 €			
Opérations d'ordre (amortissements) <i>Chapitre 040</i>	1 111 587,83 € 1 299 439,89 €	1 114 698,93 € 1 306 518,79 €	0,00 € 0,00 €	1 114 698,93 € 1 306 518,79 €
Opérations patrimoniales (opérations comptables) <i>Chapitre 041</i>	0,00 € 712 775,07 €	0 00 € 16 330,11 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 16 330,11 €
Solde d'exécution reporté <i>R001</i>	1 235 609,94 € 2 423 219,26 €			

✓ **Chapitre 13 :**

	Titres émis	Restes à réaliser
Art 1321	<ul style="list-style-type: none"> - Acompte fonds de soutien à l'investissement local pour la réhabilitation du gymnase du Long Rayage = 155 216,47 €, - Subvention pour l'achat d'urnes = 760 €. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve parlementaire de M. DA SILVA pour l'acquisition de 2 véhicules de police municipale = 10 000 €, - Réserve parlementaire de M. DA SILVA pour la création d'une aire de jeux dans le quartier Léonard de Vinci = 5 000 €, - Réserve parlementaire de M. DA SILVA pour la plate forme élévatrice de l'hôtel de ville = 10 000 €, - Fonds de soutien à l'investissement local pour la réhabilitation du gymnase du Long Rayage = 96 233,53 €, - Solde de la réserve parlementaire de M. DA SILVA pour la réhabilitation du gymnase du Long Rayage = 1 154 €.
Art 1322	<ul style="list-style-type: none"> - Acompte subvention relative au contrat régional territorial pour la construction des vestiaires-tribune (complexe Diagana) = 278 782,52 €, - Subvention pour l'achat de caméras piéton = 1 093,38 €. 	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention relative au contrat régional territorial pour la construction des vestiaires-tribune (complexe Diagana) = 235 090,93 €, - Subvention relative aux travaux d'aménagement du bâtiment des Malines = 100 000€, - Subvention relative au contrat régional territorial pour la réhabilitation de la bergerie (phase 1) = 16 528,62 €.
Art 1323	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de relance à l'investissement : ravalement de l'Hôtel de Ville = 52 647 €, - Plan de relance à l'investissement : éclairage du gymnase J. Moulin = 10 733 €, - Plan de relance à l'investissement : couverture des tennis = 46 866 €, 	<ul style="list-style-type: none"> - Solde de la subvention de la 1^{ère} tranche de la réhabilitation de l'ALSH Prévert (mise aux normes et extension du pôle restauration) dans le cadre du contrat de territoire = 203 153 €, - Subvention relative au contrat de territoire pour la réfection de l'allée de la Brie = 206 310 €.

	- Acompte de la subvention de la 1 ^{ère} tranche de la réhabilitation de l'ALSH Prévert (mise aux normes et extension du pôle restauration) dans le cadre du contrat de territoire = 203 153 €.	
Total	749 251,37 €	883 470,08 €

✓ **Chapitre 21** :

Les crédits budgétisés à ce chapitre correspondent à une opération comptable d'annulation partielle de mandat.

- ✓ **Les RAR en recettes sont annexés au document budgétaire.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les investissements 2018 d'un montant de 4 434 957,01 € se décomposent globalement de la manière suivante :

Comparaison 2017-2018 :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Total Crédits 2017 / Crédits 2018	Réalisations CA 2017 / CA 2018	Restes à réaliser 2017 / 2018	Total Réalisés 2017 et 2018
DÉPENSES DE L'EXERCICE	11 257 223,28 € 11 444 792,14 €	3 062 925,27 € 4 434 957,01 €	7 129 301,07 € 5 528 786,28 €	10 192 226,34 € 9 963 743,29 €
Immobilisations incorporelles <i>Chapitre 20</i>	796 918,81 € 520 401,44 €	294 126,25 € 137 787,35 €	416 221,44 € 344 044,37 €	710 347,69 € 481 831,72 €
Immobilisations corporelles <i>Chapitre 21</i>	5 630 133,52 € 6 298 633,49 €	1 375 393,76 € 2 363 280,71 €	3 505 677,49 € 3 224 492,35 €	4 881 071,25 € 5 587 773,06 €
Immobilisations en cours <i>Chapitre 23</i>	4 534 332,95 € 3 629 102,14 €	1 158 558,91 € 1 634 657,39 €	3 207 402,14 € 1 960 249,56 €	4 365 961,05 € 3 594 906,95 €
Emprunts et dettes assimilés <i>Chapitre 16</i>	140 000,00 € 144 000,00 €	139 482,69 € 143 065,54 €	0,00 € 0,00 €	139 482,69 € 143 065,54 €
Opérations d'ordre (travaux en régie) <i>Chapitre 040</i>	150 000,00 € 139 880,00 €	89 525,66 € 139 835,91 €	0,00 € 0,00 €	89 525,66 € 139 835,91 €
Opérations patrimoniales (opérations comptables) <i>Chapitre 041</i>	0,00 € 712 775,07 €	0,00 € 16 330,11 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 16 330,11 €

1- Les travaux en régie (chapitre 040) = 137 735,91 €

Travaux en régie : Réfection du terrain de pétanque (square Du Bellay)	1 679,32 €
Travaux en régie : Création d'un escalier au terrain de cricket	1 591,73 €
Travaux en régie : Réfection des peintures et du sol des vestiaires du gymnase J.M	6 641,87 €
Travaux en régie : Remplacement des luminaires (Mistral élémentaire)	962,92 €

Travaux en régie : Travaux de plomberie (logement de fonction)	264,22 €
Travaux en régie : Remplacement des luminaires(CTM)	275,51 €
Travaux en régie : Installation grillage (impasse des pommiers)	276,47 €
Travaux en régie : Travaux d'éclairage (terrain de Beurseault)	184,58 €
Travaux en régie : Travaux PMR (logement de fonction)	714,67 €
Travaux en régie : Pose de serrures 3 points (salle informatique bâtiment des Malines)	865,56 €
Travaux en régie : Création d'une table de travail dans la salle informatique (ALSH)	621,97 €
Travaux en régie : Remplacement d'une porte de garage (ST)	372,78 €
Travaux en régie : Installation de lavabos (Mistral maternelle)	1 240,45 €
Travaux en régie : Travaux dans sanitaires (gymnase du Long Rayage)	87,79 €
Travaux en régie : Travaux électriques (bâtiment des Malines)	148,72 €
Travaux en régie : Réparations de fuites (ALSH)	297,03 €
Travaux en régie : Réhabilitation des locaux de l'ancienne galipette	9 092,45 €
Travaux en régie : Création de panneaux d'affichage (Corot élémentaire)	506,04 €
Travaux en régie : Peinture du crépi (entrée bâtiment des Malines)	355,69 €
Travaux en régie : Faïence sanitaires (Corot)	1 061,00 €
Travaux en régie : Alimentation électrique (Algeco Diagana)	937,27 €
Travaux en régie : Remplacement d'une gouttière	80,08 €
Travaux en régie : Remplacement mélangeur douche (Du Bellay maternelle)	258,90 €
Travaux en régie : Travaux PMR (logement de fonction)	314,76 €
Travaux en régie : Réfection des toilettes vestiaire N°2 (complexe Diagana)	1 337,33 €
Travaux en régie : Réparation du grillage aire de lancer de marteau	422,44 €
Travaux en régie : Réhabilitation des locaux de l'ancienne galipette	10 946,05 €
Travaux en régie : Travaux de peinture (salle GP)	499,71 €
Travaux en régie : Aménagement ALGECO (terrain de pétanque)	975,56 €
Travaux en régie : Travaux 1er étage (Mairie)	2 102,62 €
Travaux en régie : Réfection des toilettes (Mistral Maternelle)	1 214,29 €
Travaux en régie : Réfection des toilettes garçons (Corot Maternelle)	2 313,51 €
Travaux en régie : Travaux d'entretien (logement de fonction)	3 369,58 €
Travaux en régie : Travaux PMR (logement de fonction)	4 399,46 €
Travaux en régie : Travaux de peinture bibliothèque (Du Bellay élémentaire)	2 573,33 €
Travaux en régie : Création d'une salle informatique (ALSH)	2 861,36 €
Travaux en régie : Pose parquet dans les bureaux RH (bâtiment des Malines)	4 338,33 €
Travaux en régie : Travaux de plomberie et d'électricité (Restauration Du Bellay)	2 054,09 €
Travaux en régie : Travaux divers (salle GP)	1 012,43 €
Travaux en régie : Création de supports semaine DD	678,72 €
Travaux en régie : Remplacement luminaires RH (Bâtiment des Malines)	541,08 €
Travaux en régie : Installation nez de marche (Ferme de place)	2 198,64 €
Travaux en régie : Installation d'un tableau électrique (Bergerie)	724,94 €
Travaux en régie : Installation de lavabos (Mistral Maternelle)	3 775,18 €
Travaux en régie : Réparation douches (MDE)	460,98 €
Travaux en régie : Remplacement menuiserie et travaux de plomberie (LEN)	709,91 €
Travaux en régie : Fabrication boîtes à livres	1 628,84 €
Travaux en régie : Remise en peinture couloir et dortoir (MDE)	1 837,36 €
Travaux en régie : Travaux PMR (logement de fonction)	1 265,27 €
Travaux en régie : Réfection toiture préau et école Corot Elémentaire	856,23 €
Travaux en régie : Travaux de plomberie et installation B aux Lettres (Du Bellay Mater)	1 542,44 €

Travaux en régie : Remplacement des éclairages (Ancienne école)	2 302,45 €
Travaux en régie : Remplacement fenêtre et vitrine (Eglise)	1 260,94 €
Travaux en régie : Travaux de plomberie (terrain de pétanque)	86,48 €
Travaux en régie : Installation de tapis gratte-pied (terrain synthétique)	1 278,06 €
Travaux en régie : Serrures (complexe Diagana)	314,57 €
Travaux en régie : Panneau de basketball (terrain multisports Mistral)	474,16 €
Travaux en régie : Réfection peinture main courante (terrain de foot Diagana)	1 427,42 €
Travaux en régie : Réfection caillebotis (aire saut en longueur Diagana)	316,24 €
Travaux en régie : Création d'un mini dojo (Magellan)	1 109,71 €
Travaux en régie : Réfection peinture couloirs (gymnase Long Rayage)	4 352,83 €
Travaux en régie : Remplacement des filets de football à 7 (complexe Diagana)	549,56 €
Travaux en régie : Installation de câbles pour filets pare-balles (Tennis)	397,40 €
Travaux en régie : Remplacement de la porte de l'algeco (terrain de cricket)	506,55 €
Travaux en régie : Mise aux normes éclairage des couloirs (gym LRG)	1 569,36 €
Travaux en régie : Installation serrure électronique dans la loge du gardien (gym JM)	585,81 €
Travaux en régie : Aménagement du local stockage (bâtiment des Malines)	1 099,29 €
Travaux en régie : Rénovation des toilettes garçons (Mistral Maternelle)	2 298,39 €
Travaux en régie : Pose parquet bureaux (services municipaux)	3 483,73 €
Travaux en régie : Drainage du terrain de pétanque	2 041,56 €
Travaux en régie : Travaux de peinture (ancienne école)	2 589,27 €
Travaux en régie : Clôture du terrain de pétanque	2 401,35 €
Travaux en régie : Changement d'un ballon d'eau chaude (logement de fonction)	358,91 €
Travaux en régie : Changement groom porte verrière (mairie)	209,46 €
Travaux en régie : Remplacement de l'éclairage bureaux 1 ^{er} étage (HDV)	773,83 €
Travaux en régie : Variateurs de lumière bureaux 1er étage (mairie)	2 020,50 €
Travaux en régie : Détecteurs de lumière toilette (mairie)	209,12 €
Travaux en régie : Détecteurs de fumée (Ecoles et ALSH)	523,33 €
Travaux en régie : Opacification portillon (école du Bellay)	918,24 €
Travaux en régie : Réparation descente gouttière + regard	63,73 €
Travaux en régie : Installation ratelier+auvent vélos (école Mistral Maternelle)	1 300,74 €
Travaux en régie : Pose détecteur de lumière toilettes (école Corot Maternelle)	295,42 €
Travaux en régie : Remplacement du ballon d'eau chaude (service jeunesse)	363,17 €
Travaux en régie : Aménagement de l'algec (pétanque)	1 792,87 €
Travaux en régie : Réparation et réhausse portail cours d'école (Du Bellay Elémentaire)	1 403,31 €
Travaux en régie : Pose barre anti-panique issue de secours (Du Bellay Elémentaire)	851,54 €
Travaux en régie : Réparation canalisation sanitaires (Corot Elémentaire)	1 468,92 €
Travaux en régie : Réparation des fourreaux de poteaux de corner (Complexe Diagana)	227,38 €
Travaux en régie : Réparation portes (gymnase LRG)	1 801,02 €
Travaux en régie : Réfection WC (gymnase LRG)	5 371,81 €
Travaux en régie : Installation d'un panneau d'affichage (plateaux multisports)	315,62 €
Travaux en régie : Remplacement du stramit des cibles (tir à l'arc)	1 147,29 €
Travaux en régie : Extension grillage des terrains de tennis	403,11 €

2- Les autres travaux et acquisitions par chapitres et articles :

a- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles = 137 787,35 €

- **Article 202 : 7 849,80 €**

Frais d'annonce relatifs à la révision du règlement local de publicité.

- **Article 2031 : 117 052,07 €**

Frais d'études liés à l'opération des vestiaires-tribune, à la réhabilitation de la bergerie, aux travaux du bâtiment des Malines, au déploiement de la vidéoprotection...

- **Article 2033 : 10 571,40 €**

Frais d'insertion dans la presse d'annonces de passation de marchés publics en investissement.

- **Article 2051 : 2 314,08 €**

Licences antivirus.

b- Chapitre 21 : immobilisations corporelles = 2 363 280,71 €

- **Article 2116 : 2 741 €**

Reprise de concessions au cimetière.

- **Article 2121 : 4 341,10 €**

Diverses plantations d'arbres et d'arbustes.

- **Article 2128 : 917 632,01 €**

Travaux sur voiries dont travaux d'accessibilité, réfection de l'allée de la Brie, extension du parking et branchement d'un poteau incendie au complexe Stéphane Diagana, travaux d'aménagement et d'éclairage de l'impasse des Pommiers, création d'une clôture au terrain de cricket...

- **Article 21312 : 19 616,71 €**

Volets roulants (école Mistral maternelle), travaux de peinture (école Corot), revêtement de sol (école Du Bellay)...

- **Article 2135 : 624 162,92 €**

Travaux d'aménagement des salles de sport du bâtiment des Malines, plate forme PMR (hôtel de ville et école Du Bellay), système filaire PPMS dans les groupes scolaires, système d'alarme anti intrusion dans les gymnases et à l'ancienne « Galipette », réhabilitation du gymnase du Long Rayage, réfection des courts de tennis extérieurs 3 et 4, travaux de menuiseries et sur toiture à l'école Corot, travaux de menuiseries dans les logements de fonction...

- **Article 21538 : 5 719,20 €**

Suite du démontage et remontage des antennes hertziennes situées initialement sur le château d'eau.

- **Article 21578 : 435 160,34 €**

Système de vidéoprotection, panneaux de signalisation, divers mobiliers urbains (bornes, corbeilles, potelets...)...

- **Article 2158 : 63 182,19 €**

Outillages pour les services techniques, espaces verts et sports (dont taille haie, souffleur, débroussailleuse, lamier...), matériel et outillage technique de chauffage.

- **Article 2161 : 680 €**

Œuvres acquises dans le cadre de la biennale des artistes lissois.

- **Article 2182 : 87 588,16 €**

Véhicules de service, utilitaires au service des sports.

- **Article 2183 : 80 631,17 €**

Sécurité informatique (switchs...), ordinateurs, disques durs, tableaux numériques interactifs pour les écoles, téléphones, serveur pour le bâtiment des Malines, caméras piéton...

- **Article 2184 : 29 208,77 €**

Mobilier pour les services et les écoles.

- Article 2188 : 92 617,14 €

Achats et équipements divers pour les services et les écoles tels que : lave/sèche linge et lave vaisselle (écoles), coupe pains électrique (restauration), barnums, VTT (police municipale), vitrines extérieures (écoles et ALSH), poussettes, matériels EPI, robot tonte (complexe Diagana), bungalows (cricket, pétanque, complexe Diagana), urnes, lanceur pour extermination des nids de frelons, gilets pare balles, bacs de collecte (écoles), détecteur de métaux...

c- Chapitre 23 : immobilisations en cours = 1 634 657,39 €

- Article 2313 : 1 634 657,39 €

Réhabilitation de la bergerie, construction des vestiaires-tribune.

d- Chapitre 16 : annuité d'emprunt = 143 065,54 €

- Article 1641 : 143 065,54 €

Le remboursement du capital des emprunts pour l'année 2018 s'élève à 143 065,54 €.

Capital restant dû au 31/12/2016 = 1 049 584,27 €

Capital restant dû au 31/12/2017 = 910 101,58 €

Capital restant dû au 31/12/2018 = 767 036,04 €

e- Chapitre 041 : opérations patrimoniales = 16 330,11 €

La somme de **16 330,11 €** a été réalisée dans le cadre de régularisations comptables d'opérations inscrites au bilan de la collectivité.

La régularisation de ces opérations est demandée par les services de notre trésorerie dans la mesure où elles n'apparaissent pas soldées au compte de gestion. Ainsi, les frais liés aux marchés publics de travaux (article 2033) doivent, lorsque les travaux sont terminés, être réintégrés à des comptes de travaux (21). Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire (recette = dépense, les opérations s'équilibrent).

- ✓ **Les RAR en dépenses sont annexés au document budgétaire.**

Lors du conseil municipal du mois de septembre prochain, le vote du budget supplémentaire 2019 sera précédé de l'affectation du résultat 2018.